



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dopage

Question écrite n° 19390

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la lutte contre le dopage. Le ministère ayant la possibilité de provoquer des contrôles à l'issue des compétitions, il lui demande à combien de contrôles il a fait procéder depuis son arrivée, et quel est le taux de dopage qui a été constaté.

## Texte de la réponse

Depuis 2001, le ministère chargé des sports a mis en place une politique de programmation des contrôles antidopage basée sur une répartition mensuelle des contrôles à effectuer tenant compte principalement des manifestations sportives devant se dérouler dans chacune des régions, d'une part, et de la capacité d'analyse du laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD), d'autre part. Cette programmation a permis au laboratoire d'effectuer les analyses des échantillons dans un délai moyen de quinze jours. Cette politique de programmation au niveau national a été complétée au niveau international par la signature d'un certain nombre de protocoles d'accord (tennis, rugby, athlétisme, football, ski) permettant de préciser le nombre de contrôles antidopage et les procédures tant lors de compétitions internationales ciblées que pour des compétitions prévues en France et réparties sur l'année. À cet effet, une convention a été signée entre le ministère chargé des sports et le Laboratoire national de dépistage du dopage, seul Laboratoire en France agréé à ce jour par le Comité international olympique et par le ministre chargé des sports pour effectuer les analyses sur les échantillons prélevés. Cette convention fixe notamment les modalités d'analyse des prélèvements effectués sur le territoire français ainsi que les délais de rendu des résultats de ces analyses. En 2002, 7 262 échantillons ont été prélevés, dépassant ainsi l'objectif quantitatif de 7 000 fixé en début d'année. Le laboratoire a également élargi son champ d'investigation en recherchant les corticoïdes dans toutes les disciplines avec un certain succès. De même, les recherches portant sur l'érythropoïétine (EPO) sont passées d'une centaine d'échantillons en 2001 à plus de 400 en 2002 sur des disciplines très diversifiées : rugby, athlétisme, football, ski, handball, triathlon, natation. En 2003, le nombre d'échantillons analysés pour le compte du ministère des sports s'est établi à 8 257 pour un objectif fixé à 8 000 prélèvements. Les cinq disciplines les plus contrôlées ont été : le cyclisme (18,5 % des prélèvements), l'athlétisme (16,1 % des prélèvements), le football (10 % des prélèvements), le rugby (4,7 % des prélèvements) et le tennis (3,5 % des prélèvements). Ce classement est identique à celui de 2002, à l'exception notable de l'athlétisme qui a fait un grand bond dû, notamment, au nombre important de contrôles effectués lors des championnats du monde d'août 2003. Sur la totalité des échantillons analysés, 512, soit 6,2 % ont révélé la présence d'une substance illicite. 518 recherches EPO ont été réalisées. Les contrôles inopinés ont été privilégiés en essayant d'atteindre au moins trimestriellement 50 % des contrôles et une attention toute particulière a été portée aux sportifs professionnels, en particulier dans le football qui a connu une augmentation significative (10 % en 2003 contre 6,8 % en 2002). En 2004 la priorité est donnée aux prélèvements inopinés sur les lieux d'entraînement qui atteindront trimestriellement 60 % du nombre total de prélèvements effectués en France. L'objectif quantitatif global du nombre d'échantillons à analyser est fixé à 8 500 incluant le contrôle des athlètes qui ont participé aux jeux Olympiques d'Athènes et ont été contrôlés

de manière inopinée au moins une fois avant leur départ pour la compétition.

## Données clés

**Auteur** : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription** : Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 19390

**Rubrique** : Sports

**Ministère interrogé** : sports

**Ministère attributaire** : jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 juin 2003, page 4208

**Réponse publiée le** : 28 septembre 2004, page 7593